

Questions orales

● (1140)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je n'ai pas encore reçu les porte-parole autochtones, c'est que, et le député le sait fort bien, il nous a fallu attendre plusieurs semaines avant d'en arriver à l'étape finale du débat constitutionnel. Je leur ai bien fait connaître mon intention de les recevoir à l'automne, ce que je compte toujours faire. Toutefois, je crois qu'il serait plus utile de m'entretenir avec eux une fois que la question constitutionnelle sera réglée car ils pourront alors savoir quel rôle ils seront appelés à jouer aux étapes suivantes. Le député se souviendra sans doute que la résolution dont la Chambre est saisie prévoit des réunions avec les dirigeants autochtones, étalées sur une période de deux ans. J'attends que la résolution soit adoptée pour respecter cet engagement.

LA DATE DE LA RENCONTRE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le Conseil des autochtones du Canada avait bien compris que le premier ministre s'engageait à le rencontrer avant de rencontrer ses homologues provinciaux la semaine prochaine. Il se rend compte maintenant que les engagements du premier ministre sont comme la neige qui, au printemps, disparaît sans laisser de trace.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce n'est pas une question. Ce n'est qu'un commentaire qui s'écarte beaucoup de la vérité.

M. Paproski: Alors, pourquoi y répondez-vous?

M. Trudeau: Comment le député peut-il dire que les autochtones savent cela? Ils ne savaient pas plus que le député lui-même à quel moment je rencontrerais les premiers ministres provinciaux. Je m'étais engagé à les rencontrer au cours de l'automne et je répète que je tiendrai promesse. On n'a jamais discuté avec les chefs autochtones de la possibilité que je les rencontre avant ou après ma réunion avec les premiers ministres provinciaux. Le député le sait bien. Il ne fait qu'inventer des choses, comme il en a l'habitude.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES POSTES

L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES TIMBRES

M. D. M. Collette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il est exact, comme le rapportent les journaux, qu'une nouvelle série de timbres devant être émise l'an prochain ne portera pas l'effigie de Sa Majesté?

Des voix: Assoyez-vous!

M. Collette: Si c'est vrai, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement n'a pas décidé de mettre en veilleuse le rôle de la monarchie au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je constate que la monarchie n'est pas un sujet qui intéresse nos vis-à-vis, mais je sais que de notre côté . . .

M. Andre: Rougissez au moins!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Vous entendez les murmures, madame le Président. Ils ne viennent pas de notre côté, ils viennent de là-bas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce sont des gémissements.

M. Trudeau: Des députés de notre parti m'ont montré ce matin un article de journal qui les préoccupait. On y dit que le programme de timbres pour 1982 n'avait pas encore reçu l'approbation finale. C'est exact, et c'est pourquoi les postes devront émettre leur premier timbre en janvier sans y indiquer la valeur nominale. Mais pour ce qui est de la décision finale concernant l'effigie de la reine sur les timbres de 1982 . . .

M. Stevens: Un timbre à remplir soi-même.

M. Trudeau: . . . l'article affirme que la décision sera prise cette année. Je peux dire à la Chambre que la décision a déjà été prise et qu'il y aura une reine sur le timbre de 1982.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Parlons maintenant d'économie.

* * *

LE LOGEMENT

L'EFFET DE LA GRÈVE SUR LES LOCATAIRES DE THOMPSON, AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je voudrais poser une question fort importante pour certains citoyens de Thompson. Elle s'adresse au ministre chargé de la SCHL. Les simples députés ne s'en soucient peut-être guère, mais la chose est importante pour les gens de ma circonscription. La semaine dernière, la SCHL a fait parvenir des avis d'expulsion à certaines personnes en grève à la société INCO. Ces gens sont disposés à acquitter en partie leur loyer. Les propriétaires de Thompson sont disposés à accepter cette méthode de paiement. J'espère que le ministre chargé de la SCHL la trouvera également acceptable.

Étant donné que la SCHL est propriétaire de plus de 50 p. 100 des logements à Thompson, le ministre assurera-t-il à la population de cette localité qu'aucune expulsion n'aura lieu tant qu'une proportion raisonnable du loyer sera versée? Nous assurera-t-il que, désormais, la SCHL n'enverra pas d'avis d'expulsion cinq jours avant que l'expulsion ait lieu sous un climat rigoureux?